

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n° 13 / 2021 du 1^{er} février 2021, le Maire de la commune de KEDANGE-SUR-CANNER a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la procédure de **déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme** de la commune.

A cet effet, Monsieur Joël BAPTISTE, militaire de carrière retraité, est nommé commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de STRASBOURG.

L'enquête se déroulera à la Mairie 4, rue des Écoles du **1^{er} mars 2021 au 31 mars 2021**, soit 31 jours consécutifs, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie selon les modalités suivantes :

- **VENDREDI 19 MARS 2021 DE 14H A 17H**
- **MERCREDI 31 MARS 2021 DE 14H A 17H**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête coté et paraphé déposé en Mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2332>

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit, en mairie, au nom du commissaire-enquêteur : 4, rue des Écoles, 57920 KEDANGE-SUR-CANNER, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

mairie.kedangesurcanner@orange.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposés à la Mairie de KEDANGE-SUR-CANNER où ils seront tenus à la disposition du public. Le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jean KIEFFER.